



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# 17 millions d'euros de Fonds Européens en faveur du développement de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2021-2027

Martinique, le 28 mars 2023

**Mardi 28 mars 2023, Félix MERINE, Conseiller Exécutif en charge de la filière pêche a présidé la séance de lancement et de présentation de la stratégie Nationale et Régionale du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), accompagné d'Ingrid BEAUSEIGNEUR de la DGAMPA (Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture) du Ministère de la Mer et de Jacques Carillon de l'organisme de formation EDATER.**

La Collectivité Territoriale de Martinique, organisme intermédiaire (OI), té d'une enveloppe régionale de près de **18 millions d'euros dont 5 000 000 pour la compensation des surcoûts de l'activité**, ce programme européen FEAMPA est intégré dans un plan national avec pour les Outre-Mer un plan d'action spécifique à chaque Région Ultra Périphérique (RUP) dont la Martinique fait partie intégrante.

Cette rencontre destinée aux professionnels de la mer et de l'aquaculture visait à présenter aux professionnels de la mer et de l'aquaculture les objectifs européens et régionaux qui permettront de :

- Favoriser une pêche durable pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et de l'économie circulaire ;
- Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Permettre la croissance d'une économie bleue ;
- Mettre en œuvre des actions de coopération territoriale dans le domaine de l'économie bleue via un Dispositif Local d'Acteurs Locaux.

Afin de respecter la réglementation européenne, les professionnels disposeront d'une plateforme qui favorise le dépôt de leurs demandes d'aide, mais ils pourront également suivre l'avancée de l'étude de leurs dossiers. La CTM proposera un accompagnement aux professionnels pour la prise en main de cet outil.

Cet échange a permis aux acteurs de la filière de la mer et de l'aquaculture de mieux appréhender les types d'opérations éligibles et les opportunités proposées par cette stratégie 21-27.